

Résolution présentée par la délégation du Kenya

Thème Droits politiques et sociaux

Concerne Prévention et élimination du féminicide

L'Assemblée Générale,

Considérant que le féminicide, défini comme l'homicide intentionnel d'une femme en raison de son genre, constitue une grave violation des droits humains,

Observant que dans le monde, on estime que plus de 48'800 femmes ont été tuées intentionnellement par leur partenaire intime ou un membre de leur famille en 2022 et que le Kenya, comme de nombreux pays, fait face à un taux élevé de féminicides et que ce taux ne fait qu'augmenter chaque année, avec 152 féminicides enregistrés en 2023,

Soulignant que même si la majorité des homicides dans le monde sont commis contre des hommes et des garçons (81%), les homicides domestiques affectent disproportionnellement les femmes et les filles,

Relevant que près de 56 % des meurtres de femmes sont perpétrés par des partenaires intimes ou d'autres membres de la famille contre 11 % des meurtres d'hommes dans la sphère privée,

Rappelant les obligations internationales des Etats pour protéger les droits des femmes, notamment la Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW),

Préoccupée par les conséquences importantes sur les enfants victimes du féminicide de leur mère ou de leurs sœurs, qu'elles soient psychologiques ou sociales,

Affligée par les inégalités de genre systémiques et politiques qui contribuent à maintenir des normes patriarcales qui légitiment la violence à l'égard des femmes et insistant sur le fait que les féminicides renforcent la normalisation des violences faites aux femmes,

Alarmée par les systèmes de collecte de données médicales ou policières qui ne collectent pas ou ne mentionnent pas la relation victime-agresseur, ni les motifs de l'assassinat,

Inquiétée par l'augmentation du nombre de féminicides dans de nombreuses régions du monde, notamment à cause de la pandémie du Covid-19,

Demande aux Etats membres de mettre en place :

- une éducation préventive dans les écoles pour déconstruire les stéréotypes de genre, lutter contre les comportements sexistes et promouvoir une culture de respect ;
- un cadre juridique adapté et renforcé afin de reconnaître le féminicide comme un crime distinct ;
- une peine à perpétuité pour les auteurs de féminicides.

Le texte français fait foi